



## Entretien avec ...

### **Dominique MAILLARD**

Président du directoire de RTE,  
gestionnaire du réseau de transport d'électricité

#### Pourquoi un partenariat entre l'ADGCF et RTE ?

Nos ouvrages, les « autoroutes de l'électricité », participent à l'aménagement du territoire et au développement économique. À ce titre, chevilles ouvrières des structures intercommunales, les directeurs généraux des services sont des partenaires essentiels pour un partage d'informations et d'expériences, dans le cadre d'une relation de proximité fondée sur l'écoute et sur une meilleure connaissance mutuelle. Nous devons, chacun, tenir compte de nos contraintes respectives pour préparer ce qui peut être la meilleure option pour la collectivité.

#### Quel est le rôle de RTE, notamment par rapport aux producteurs et aux distributeurs d'électricité ?

L'électricité ne se stocke pas et le rôle du réseau de transport d'électricité est d'assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays, tout en garantissant la continuité et la qualité de la fourniture. Cela signifie veiller, à tout moment et en tout point du territoire, à

l'équilibre entre l'offre et la demande en acheminant l'électricité instantanément des lieux de production vers les lieux de consommation. Cela est possible grâce aux lignes à haute et à très haute tension et en faisant éventuellement appel, au moyen des interconnexions transfrontalières, aux réseaux étrangers. Sur le territoire français, RTE achemine l'électricité de ces producteurs, soit directement vers les grands clients industriels, soit vers les distributeurs (principalement ERDF et les entreprises locales de distribution présentes dans une vingtaine de grandes villes de France). Les distributeurs acheminent (en moyenne puis en basse tension) l'électricité vers le client final. RTE transporte également l'électricité pour le compte des traders, qui opèrent sur le marché de l'énergie, et des commercialisateurs qui vendent directement au client final.

#### On parle beaucoup du développement des énergies renouvelables. Quelles conséquences cela a-t-il pour vous ?

De plus en plus de collectivités participent à des projets de production d'électricité à partir d'énergies

renouvelables. Cette production peut satisfaire un besoin de consommation local, tout en revendant à EDF le surplus disponible.

Toutefois, cette énergie est en général intermittente (éolien, solaire) et tributaire des conditions météorologiques, ce qui nécessite de prendre des mesures d'accompagnement spécifiques pour faire face aux aléas de la production. Par ailleurs, ces moyens de production supplémentaires nécessitent la construction de nouveaux raccordements et le renforcement en amont des réseaux existants. Nous avons besoin, à ce titre, de l'appui des directeurs généraux des services. Pour mieux connaître, et le plus tôt possible, les contraintes environnementales éventuelles sur leurs territoires, mais aussi pour nous aider dans les démarches menées auprès des élus et de la population.

**Justement, quelques-uns de vos grands projets font beaucoup parler de vous, pouvez-vous nous en dire plus ?**

Deux projets majeurs sont en cours. Le premier est une interconnexion entre la France et l'Espagne. Il est considéré comme prioritaire par la Commission Européenne et a récemment abouti, grâce à un accord entre les deux gouvernements. Il s'agit de doubler la capacité des échanges électriques entre les deux pays pour sécuriser l'alimentation de la « péninsule électrique » qu'est l'Espagne. Mais aussi de permettre à ce pays d'acheminer, sans danger pour son système électrique, la production excédentaire de son parc éolien, l'un des plus importants d'Europe. La France, dont le parc de production est essentiellement constitué d'unités de production en « base<sup>(1)</sup> » (80% de la production est d'origine nucléaire), pourra, quant à elle, encore plus facilement faire appel à la production espagnole lors des pics de consommation qui nécessitent le démarrage d'unités de production de « pointe<sup>(2)</sup> ». Nous devons réaliser ce projet en technologie à courant continu par une liaison souterraine. Ce sera un investissement coûteux, financé à parité par les deux réseaux français et espagnol. Nous ne pouvons pas, pour autant, envisager de systématiser ce recours à une mise

en souterrain pour des liaisons à très haute tension (400 000 V). Mais il s'agissait, en l'occurrence, de trouver une solution à une question ouverte depuis 25 ans et, à ce jour, sans réponse satisfaisante pour les deux parties.

Le second grand projet de ligne à très haute tension, « Cotentin-Maine », concerne le raccordement du futur EPR de Flamanville au réseau électrique. Il s'agit d'acheminer sur le réseau les quelques 1600 MW produits par cette nouvelle centrale. Pour ce projet, RTE a lancé une vaste concertation auprès des maires des communes situées sur l'aire d'étude. Le fuseau de moindre impact vient d'être arrêté et l'enquête publique va commencer à l'automne.

Là encore, pour ces projets comme pour ceux à venir, nous souhaitons échanger avec les directeurs généraux des services de votre association. Nous souhaitons bénéficier de la connaissance fine qu'ils ont de leurs territoires de même que nous voulons leur apporter toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension de nos missions.

(1) Une unité de production est dite « en base » lorsqu'elle peut produire des quantités importantes d'électricité de façon continue, même si un certain délai (de l'ordre de 4 à 8 heures voire davantage) est nécessaire pour lancer sa production. Exemple : une centrale nucléaire.

(2) Une unité de production est dite de « pointe » lorsque sa production peut être déclenchée et modulée très rapidement. Exemple : les grands barrages hydrauliques, une centrale thermique à flamme (gaz, charbon...).

## **Dominique MAILLARD**

Président du directoire de RTE,  
gestionnaire du réseau de transport d'électricité



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Électricité